

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

1, rue du Fort Thüngen L-1499 Luxembourg
(Nouvel Hémicycle)

AVIS À TOUS LES AVOCATS

Concerne : mesure afin de minimiser le risque de transmission de COVID-19

Maîtres,


Afin de minimiser le risque de transmission du nouveau coronavirus, le dépôt des recours, mémoires et pièces se fera à l'avenir à l'étage -1 (Entrée du bâtiment Hémicycle).

Vous serez informé(e)s du déroulement pratique de cette mesure dès votre arrivée à l'Hémicycle. Les bureaux 301 et 302 de l'étage -3 ne seront par conséquent plus accessibles pour le public à partir du 16 mars 2020.

Les membres des barreaux sont invités à utiliser à partir de cette date et dans toute la mesure du possible, la voie postale pour le dépôt de leurs recours, requêtes, mémoires et fardes de pièces.

L'accès aux salles d'audience des étages -3 et -5 restera garanti.




Le Président de la Cour administrative

Francis Delaporte